

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE
Faculté des Sciences et Techniques

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

Master 2ème année

*SCIENCES & GENIE DES MATERIAUX
CHIMIE DES MATERIAUX &
FONCTIONNALISATION DE SURFACES
Formation Initiale*

+

Formation par Alternance

Année 2024 - 2025



Sommaire

Table des matières

1. L'UFR Sciences et Techniques	3
2. Le campus	4
2.1. Le plan.....	4
2.2. Localisation des salles d'enseignement.....	5
3. Scolarité	6
3.1. Service de scolarité	6
3.2. Inscriptions	6
3.3. Validation d'U.E.	7
3.4. Boite mail UHA	7
3.5. Le calendrier universitaire	8-9
3.6. Les emplois du temps.....	10
3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap	11
3.8. Les sportifs de haut niveau.....	12
3.9. Les étudiants salariés	12
3.10. Les étudiants boursiers	13
3.11. Etudiants Campus France	14
3.12. Lexique des abréviations universitaires.....	14
4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC.....	15-18
5. Informations importantes.....	19
5.1. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant).....	19
5.2. Examens :.....	19
5.3. Coordonnées utiles.....	20

1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur:

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ (mickael.derivaz@uha.fr)

Secrétariat de direction : Mme Sabah AMATRUDA (tel. 03 89 33 62 00)

2. Le campus

2.1. Le plan



Plan Campus Illberg UHA

- (A) SUAPS - Gymnase universitaire
- (B) Maison de l'Université - Présidence
- (B2) Nef des sciences
- (C) Learning Center
- (D) EPS - European Physical Society
- (E) Bâtiment en travaux
- (F) Amphithéâtres : Pierre Weiss - Paul Schutzenberger - Jacques Hadamard
- (G) SERFA - Service de Formation pour Adultes
- (H) FLSH - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines ILLE, LISEC
- (I) ENSISA bâtiment Lumière - École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (J) CLOUS - Accueil et résidences universitaires
- (K) FST - Faculté des Sciences et Techniques
- (L) IS2M - Institut de Science des Matériaux de Mulhouse
- (M) ENSISA bâtiment Werner - École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud-Alsace LPMT - Laboratoire de Physique et Mécanique Textiles
- (N) CLOUS - Restaurant universitaire - Cybercafé
- (O) IRJBD - Institut de Recherche Jean-Baptiste Donnet (LIMA, GRE, IS2M et LPIM)
- (P) ENSCMu - École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse
- (O) Maison de l'Étudiant :
Rez-de-chaussée : SIO/BAIPS - DRIET - SUAC - Scolarité - BVE - Mission Handicap
Étage 1 : NovaTris - Médecine/infirmerie
Étage 1+ : ELAN - Cellule Partenariat/FPHA
Étage 2 : Direction de la Recherche - LAMIE
Étage 2+ : Direction de la Recherche - Ecoles Doctorales
- (R) CLOUS - Résidences universitaires

Accès Transport :

- | | |
|--------------------|----------------|
| Parking Libre | Parking Tram |
| Parking Personnels | Vélodécouverte |
| Bus | Tram |
| 17 Gifop | 2 Illberg |
| 51 Université | Défibriporteur |

Campus Illberg - 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse



FST n°18
Bâtiment K

2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière Bâtiment K	<p><u>Amphithéâtres :</u></p> <p>ILL_K_AMPHI A ILL_K_AMPHI TAGLANG ILL_K_AMPHI GB (Gaston Berger)</p> <p><u>Salles de COURS ou TD :</u></p> <p>ILL_K_001 à 006 ILL_K_100 à 108 ILL_K_201 à 203</p> <p><u>Salles TP :</u></p> <p>ILL_K_TP CHIMIE PHYS ILL_K_TP CHIMIE MINE ILL_K_TP CHIMIE ORGA ILL_K_TP PHYS 1 ILL_K_TP PHYS 2 ILL_K_TP EEA</p> <p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_K_110 ETUDIANTS (info en libre service-24 postes) ILL_K_107 INFO ILL_K_109 INFO</p>	<p>rez de chaussée rez de chaussée 1^{er} étage</p> <p>rez de chaussée 1^{er} étage 2^{ème} étage</p> <p>1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée</p> <p>1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage</p>
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment F	ILL_F_1 à 4	1 ^{er} étage
ENSISA Lumière Bâtiment I	<p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_I_E37 (42 postes) ILL_I_E39 (27 postes)</p>	2 ^{ème} étage

3. Scolarité

3.1. Service de scolarité

Responsable pédagogique de la 2ème année de Master SGM – FMFS :

M. Dominique BERLING, dominique.berling@uha.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

LUNDI au VENDREDI de 7 h 45 à 12 h 30 – Fermé les après-midis.

Responsable de la scolarité Master 2 SGM – CMFS :

Mme Sylvie MUNCH. sylvie.munch@uha.fr, **03 89 33 62 05**

Horaires : de 8 h 30 à 12 h 30 (sauf le mercredi). Le jeudi uniquement par mail

Mme Munch est votre personne référente en Master 2 SGM FMFS pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet : <http://www.fst.uha.fr>

3.2. Inscriptions

Deux inscriptions obligatoires

Inscription administrative : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives,... Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur www.uha.fr avant le **30 septembre 2024** au plus tard.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

Frais annexes :

Diplôme	Montant	Justification des frais annexes
Master (hors ST2AE)	40 euros	Salle info en libre accès jusqu'à 20 heures donnant accès aux logiciels sous licence en libre service et à une imprimante avec un quota de 350 impressions
	15 euros	Salle info en libre accès jusqu'à 20 heures donnant accès aux logiciels sous licence en libre service

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue à la scolarité de la FST à l'aide de la fiche pédagogique remise le jour de la rentrée. Les redoublants mettront à jour la fiche de l'an passé.

Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone,...) intervenant au cours de l'année universitaire.

Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.

3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles du master 2 SGM FMFS dans une autre université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 30 septembre 2024**.

3.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boite mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boite mail UHA tous les jours.**

3.5. Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2024-2025						
Master 2 ^{ème} année SGM CMFS - Formation INITIALE						
Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	
1 J	1 D	1 M	1 V	1 D	1 M	1 M Jour de l'an
2 V	2 L	2 M	2 S	2 L	2 J	
3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 V Vacances
4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 S de Noël
5 L	5 J	5 S	5 M	5 J	5 D	
6 M	6 V	6 D	6 M	6 V	6 L	
7 M	7 S	7 L	7 J	7 S	7 M	
8 J	8 D	8 M	8 V	8 D	8 M	8 M Cours
9 V	9 L	9 M	9 S	9 L	9 J	9 J hors bâtiments
10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 V FST
11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	
12 L	12 J	12 S	12 M	12 J	12 D	
13 M	13 V	13 D	13 M	13 V	13 L	
14 M	14 S	14 L	14 J	14 S	14 M	
15 J	15 D	15 M	15 V	15 D	15 M	15 M Cours
16 V	16 L	16 M	16 S	16 L	16 J	
17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	
18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	
19 L	19 J	19 S	19 M	19 J	19 D	
20 M	20 V	20 D	20 M	20 V	20 L	
21 M	21 S	21 L	21 J	21 S	21 M	
22 J	22 D	22 M	22 V	22 D	22 M	22 M Cours
23 V	23 L	23 M	23 S	23 L	23 J	
24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	
25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	
26 L	26 J	26 S	26 M	26 J	26 D	
27 M	27 V	27 D	27 M	27 V	27 L	
28 M	28 S	28 L	28 J	28 S	28 M	28 M Examens*
29 J	29 D	29 M	29 V	29 D	29 M	29 M Sem 13
30 V	31 L	30 M	30 S	30 L	30 J	
31 S		31 J		31 M	31 V	31 V Fin Sem1
Février	Mars	Avril		Mai	Juin	Juillet
1 S	1 S	1 M	1 J	1 D	1 D	1 M
2 D	2 D	2 M	2 V	2 L	2 L	2 M
3 L	3 L	3 J	3 S	3 M	3 M	3 J
4 M	4 M	4 V	4 D	4 M	4 M	4 V
5 M	5 M	5 S	5 L	5 J	5 J	5 S
6 J	6 J	6 D	6 M	6 V	6 V	6 D
7 V	7 V	7 L	7 M	7 S	7 S	7 L
8 S	8 S	8 M	8 J	8 D	8 D	8 M
9 D	9 D	9 M	9 V	9 L	9 L	9 M
10 L	10 L	10 J	10 S	10 M	10 M	10 J
11 M	11 M	11 V	11 D	11 M	11 M	11 V
12 M	12 M	12 S	12 L	12 J	12 J	12 S
13 J	13 J	13 D	13 M	13 V	13 V	13 D
14 V	14 V	14 L	14 M	14 S	14 S	14 L
15 S	15 S	15 M	15 J	15 D	15 D	15 M
16 D	16 D	16 M	16 V	16 L	16 L	16 M
17 L	17 L	17 J	17 S	17 M	17 M	17 J
18 M	18 M	18 V	18 D	18 M	18 M	18 V
19 M	19 M	19 S	19 L	19 J	19 J	19 S
20 J	20 J	20 D	20 M	20 V	20 V	20 D
21 V	21 V	21 L	21 M	21 S	21 S	21 L
22 S	22 S	22 M	22 J	22 D	22 D	22 M
23 D	23 D	23 M	23 V	23 L	23 L	23 M
24 L	24 L	24 J	24 S	24 M	24 M	24 J
25 M	25 M	25 V	25 D	25 M	25 M	25 V
26 M	26 M	26 S	26 L	26 J	26 J	26 S
27 J	27 J	27 D	27 M	27 V	27 V	27 D
28 V	28 V	28 L	28 M	28 S	28 S	
29 S	29 S	29 M	29 J	29 D	29 D	Sautonanceztager en
30 D	30 D	30 M	30 V	30 L	30 L	septembre 2025
31 L	31 L	31 J	31 S			Jury Sem4 + diplôme
						en septembre 2025

* Attention : certains examens peuvent avoir lieu au fil de l'eau pendant les semaines de cours

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2024-2025

Master 2ère année SGM CMFS - ALTERNANTS

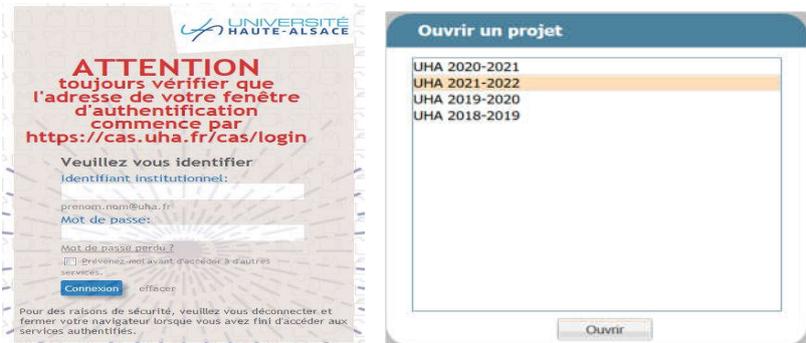
Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier	
1 J		1 D		1 M		1 V	Toussaint	1 D		1 M	Jour de l'an
2 V		2 L		2 M	Entreprise	2 S		2 L		2 J	Entreprise
3 S		3 M		3 J		3 D		3 M		3 V	
4 D		4 M	Entreprise	4 V		4 L		4 M	Entreprise	4 S	
5 L		5 J		5 S		5 M		5 J		5 D	
6 M		6 V		6 D		6 M	Entreprise	6 V		6 L	
7 M		7 S		7 L		7 J		7 S		7 M	
8 J		8 D		8 M		8 V		8 D		8 M	Cours
9 V		9 L		9 M	Entreprise	9 S		9 L		9 J	hors bâtiment
10 S		10 M		10 J		10 D		10 M		10 V	FST
11 D		11 M	Entreprise	11 V		11 L	Armistice 1918	11 M	Entreprise	11 S	
12 L		12 J		12 S		12 M		12 J		12 D	
13 M		13 V		13 D		13 M	Entreprise	13 V		13 L	
14 M		14 S		14 L		14 J		14 S		14 M	
15 J		15 D		15 M		15 V		15 D		15 M	Cours
16 V		16 L	REUNION 2024	16 M	Cours	16 S		16 L		16 J	
17 S		17 M		17 J		17 D		17 M		17 V	
18 D		18 M	Cours	18 V		18 L		18 M	Cours	18 S	
19 L		19 J		19 S		19 M		19 J		19 D	
20 M		20 V		20 D		20 M	Cours	20 V		20 L	
21 M		21 S		21 L		21 J		21 S		21 M	
22 J		22 D		22 M		22 V		22 D		22 M	Cours
23 V		23 L		23 M	Cours	23 S		23 L		23 J	
24 S		24 M		24 J		24 D		24 M		24 V	
25 D		25 M	Cours	25 V		25 L		25 M	Entreprise	25 S	
26 L		26 J		26 S		26 M		26 J		26 D	
27 M		27 V		27 D		27 M	Cours	27 V		27 L	
28 M		28 S		28 L		28 J		28 S		28 M	Examens*
29 J		29 D		29 M	Entreprise	29 V		29 D		29 M	Sem 3
30 V		31 L		30 M		30 S		30 L		30 J	
31 S				31 J				31 M		31 V	Fin Sem 1
Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1 S		1 S		1 M		1 J	Fête du travail	1 D		1 M	
2 D		2 D		2 M	Entreprise	2 V	Cours S2/S4	2 L		2 M	Entreprise
3 L		3 L		3 J		3 S		3 M		3 J	
4 M		4 M		4 V		4 D		4 M	Entreprise	4 V	
5 M	Entreprise	5 M	Entreprise	5 S		5 L		5 J		5 S	
6 J		6 J		6 D		6 M	Entreprise	6 V		6 D	
7 V		7 V		7 L		7 M		7 S		7 L	
8 S		8 S		8 M		8 J	Armistice 1945	8 D	Fête de la Pentecôte	8 M	
9 D		9 D		9 M	Entreprise	9 V		9 L	L. Fête de la Pentecôte	9 M	Entreprise
10 L		10 L		10 J		10 S		10 M		10 J	
11 M		11 M		11 V		11 D		11 M	Entreprise	11 V	
12 M	Entreprise	12 M	Entreprise	12 S		12 L		12 J		12 S	
13 J		13 J		13 D		13 M		13 V		13 D	
14 V		14 V		14 L		14 M	Entreprise	14 S		14 L	Fête nationale
15 S		15 S		15 M	Entreprise	15 J		15 D		15 M	
16 D		16 D		16 M		16 V		16 L		16 M	Entreprise
17 L		17 L		17 J		17 S		17 M		17 J	
18 M		18 M		18 V	2024/2025	18 D		18 M	Entreprise	18 V	
19 M	Entreprise	19 M	Entreprise	19 S		19 L		19 J		19 S	
20 J		20 J		20 D	Fête de l'Éclair	20 M		20 V		20 D	
21 V		21 V		21 L	L. de l'Éclair	21 M	Entreprise	21 S		21 L	
22 S		22 S		22 M		22 J		22 D		22 M	
23 D		23 D		23 M	Cours S2/S4	23 V		23 L	Cours S2/S4	23 M	Entreprise
24 L		24 L		24 J		24 S		24 M		24 J	
25 M	Entreprise	25 M		25 V		25 D		25 M	Examens*	25 V	
26 M		26 M	Entreprise	26 S		26 L		26 J	Sem 4	26 S	
27 J		27 J		27 D		27 M	Cours S2/S4	27 V		27 D	
28 V		28 V		28 L		28 M		28 S			
		29 S		29 M	Cours S2/S4	29 J	Ascension	29 D			Soutenances en septembre 2025
		30 D		30 M		30 V		30 L			Jury Sem 4 + diplôme en septembre 2025
		31 L				31 S					

* Attention : certains examens peuvent avoir lieu si fil de l'eau pendant les semaines de cours

3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via www.emploisdutemps.uha.fr où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer le dossier "Groupes d'étudiants" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "FST" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "MASTER 2". Cliquer sur votre filière :

Votre emploi du temps sera affiché :

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.

3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...). Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex
tel : 03 89 33 62 17
mail : accueilhandicap@uha.fr

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales,...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture,...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.

3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1^{er} mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : [suaps\(at\)uha.fr](mailto:suaps(at)uha.fr)

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>

3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter un formulaire de dispense de cours disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail.**

3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception**.

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le **reversement des sommes indûment perçues**.

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= **sous huitaine**), le CROUS se réserve le droit de **suspendre le versement de la bourse**. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais**.

RAPPEL IMPORTANT : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard 5 jours ouvrés après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1^{er} étage

téléphone : 03 89 33 64 47

mail : sumpps@uha.fr

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

3.12. Lexique des abréviations universitaires

ECTS : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi .

UE : Unité d'Enseignement

ECUE : Elément Constitutif d'UE

Coef : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre.

M3C : Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

ContrôleTD : notes obtenues lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

EC1 : Examen Commun n°1

EC2 : Examen commun n°2, etc...

5. Informations importantes

5.1. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

5.2. Examens :

Les calculatrices scientifiques sont interdites lors des examens.

Chaque étudiant doit être en possession de sa propre calculatrice de type « collègue ».

Examens finaux:

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

Contrôle de TD :

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

TP: ATTENTION : Toutes les heures de TP sont des examens finaux.

Tous les règlements sont à lire sur le site : www.fst@uha.fr, onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».

5.3. Coordonnées utiles :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé ([SUMPPS](#)) :

Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)

1, rue Alfred Werner^[SEP] – 68093 Mulhouse Cedex

Téléphone : 03 89 33 64 46

Secrétariat du Service Social Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)

1, rue Alfred Werner^[SEP] – 68093 Mulhouse Cedex

Téléphone : 03 89 33 62 18

E-mail : accueil.social@uha.fr

Psychologue : alexis.boehrer@uha.fr

Psychiatre : maud.hartmann@uha.fr

Service d'Information & d'Orientation

Rez-de-chaussée de la Maison de l'Étudiant (bâtiment Q) - Campus Illberg

1 rue Alfred Werner, 68 093 MULHOUSE Cedex

Téléphone : [03 89 33 64 40](tel:0389336440)

E-mail : sio@uha.fr

Ouverture :

les lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h,

le jeudi de 10h30 à 12h et de 13h à 17h.

Conseiller d'Orientation Psychologue

Service d'Information et d'Orientation

E-mail : noel.pelletier@uha.fr

Téléphone : [03 89 33 62 93](tel:0389336293)

Référents accueil étudiants internationaux

"Amine Agountaf" : amine.agountaf@uha.fr

"Micaeli Louise Da Silva Moreira" : micaeli-louise.da-silva-moreira@uha.fr